

Chers parents,

Comme je vous l'avais annoncé dans mon dernier mail, je reviens vers vous pour vous informer de l'organisation retenue conjointement par l'Inspection de l'Education Nationale, la direction de l'école et la municipalité pour l'accueil de vos enfants à l'école à partir du 12 mai 2020. Il est important d'être conscient que ce retour à l'école ne sera pas ce que vos enfants ont connu avant le confinement.

Les consignes sanitaires seront strictement appliquées et les gestes barrières et la distanciation sociale seront travaillés avec les élèves dans le cadre du protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse.

Lundi 11 mai 2020 : finalisation de l'organisation par les enseignants et les services de la mairie. Pas d'accueil d'élèves à l'école. Pas d'enseignement à distance.

Du mardi 12 mai 2020 au vendredi 22 mai 2020 : enseignement à l'école uniquement des CP et CM2 par groupe restreint en respectant le scénario retenu. Les CE1, CE2 et CM1 continuent l'enseignement à distance comme pendant le confinement

A partir du lundi 25 mai 2020 : enseignement à l'école du CP au CM2 par groupe restreint en respectant le scénario retenu. L'Education Nationale et la municipalité se réservent le droit de revenir sur sa décision d'ouverture de l'école si les conditions sanitaires ne peuvent pas être respectées.

Obligation scolaire

Les parents ne sont pas obligés de mettre leur enfant à l'école. Si vous ne le mettez pas, les enseignants enverront du travail en lien avec ce qui a été fait en classe avec les autres mais ce ne sera pas l'enseignement à distance tel qu'il a été réalisé lors du confinement (pour les classes concernées).

Enseignement à distance et enseignants à l'école

2 cas possibles :

- Les classes de CPA - CPB - CPC - CE1C - CE2A - CE2 B – CM1B - CM1C – CM2A – CM2B recevront exclusivement un enseignement à distance comme lors du confinement car ils ne peuvent pas en tant que personnes à risque ou pour des raisons de garde d'enfants exercer leur profession en présentiel mais uniquement en télétravail.
- Les classes de CP D, CE1A, CE1 B, CE1/CE2, CE2 C, CM1 A, CM1 D, CM2C suivront l'enseignement à l'école en respectant le scénario retenu.

Scénario retenu pour les classes en enseignement à l'école

Répartition de l'enseignement en alternance par demi-semaine (lundi – mardi et jeudi- vendredi) avec des groupes de 15 élèves maximum par enseignant. Pas d'école le mercredi matin.

Les groupes sont déterminés de façon à respecter les fratries aussi bien en maternelle qu'en élémentaire ainsi que l'équilibre des effectifs des groupes. Le travail à la maison pour les jours où les élèves ne sont pas à l'école est donné sous forme de devoirs ou de programmes en lien avec les apprentissages réalisés en classe.

Horaires de l'école

L'arrivée à l'école sera échelonnée de 9h00 à 9h20. La sortie de l'école sera aussi échelonnée de 15h55 à 16h15. Pour chaque classe, les familles auront un horaire précis d'arrivée et de sortie à l'école à respecter ainsi qu'un lieu d'entrée et de sortie dédié.

ALAE - RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration est assurée en respectant rigoureusement les mesures sanitaires aussi bien dans la gestion de l'espace qu'en assurant plusieurs services par groupes restreints.

Le service ALAE du matin ne pourra pas être assuré pour rester au plus près du protocole sanitaire en vigueur.

Un service ALAE du soir sera assuré jusqu'à 18h00. Le centre de loisirs ne sera pas assuré le mercredi.

RETOUR A L'ECOLE

Etant donné que la reprise des élèves est sur la base du volontariat des familles et afin de préparer au mieux cette réouverture, je vous demande de vous engager sur le retour ou pas de votre enfant à l'école entre le 12 mai et le 3 juillet 2020

Merci de renvoyer impérativement votre réponse par mail à l'enseignante de votre enfant avant le jeudi 7 mai 2020 selon le modèle suivant :

Je soussigné(e) M. / Mme certifie que je ne mettrai pas mon (mes) enfant(s) ..[NOM de l'enfant] .. [prénom de l'enfant] à l'école.

Je soussigné(e) M. / Mme certifie que je mettrai mon (mes) enfant(s) ..[NOM de l'enfant] .. [prénom de l'enfant] à l'école.

En l'absence de réponse, votre enfant ne sera pas accueilli à l'école.

En vous remerciant pour votre collaboration durant cette période délicate.

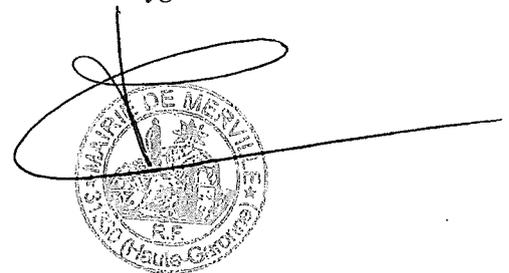
Direction EEPU MERVILLE

M. Laborde



Mairie de Merville

Mme Aygat



M^{me} Chantal AYGAT
Maire de Merville